



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	22
Représentés	7

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire vingt-huit mars deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. J. LEVI VALENSI, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S BOULINGUEZ, M. RIBES, A. RUBIOLO, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, C. MARTIN, C. FREMY, M. SOONEKINDT, S. ROCHEZ, C. BARRIERE, G. BESSE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par D. BARBIER, Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M.L. VOLAND, J. PRUNARET représenté par G. BESSE.

N° 2024-030

G. SORBA a été élu secrétaire.

Adhésion à
l'association des
petites villes de
France

L'APVF est une association de communes agissant notamment comme un lobby pour défendre les intérêts des petites villes.

10 bonnes raisons d'adhérer à l'APVF :

- Est une force écoutée des décideurs publics depuis plus de 30 ans
- Défend les petites villes auprès de tous les lieux décisionnels
- Réseau pluraliste et convivial permettant le partage d'expérience
- Assure la promotion et la visibilité des petites villes dans les médias
- Représente une source d'information claire, précise et rapide pour les élus
- Est un avocat et une équipe réactive pour les élus et leurs services
- Propose une offre de formation calquée sur les besoins des petites villes
- Organise des journées d'études en fonction de l'actualité législative
- Facilite la circulation de l'information stratégique
- Agit au quotidien pour faciliter l'exercice du mandat local

Le cout de l'adhésion est de 0,11 € par habitants, auquel s'ajoute l'abonnement à la revue Tribune des petites villes.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE :

- D'adhérer à l'Association des petites villes de France (APVF),
- Eventuellement à renouveler l'adhésion chaque année,

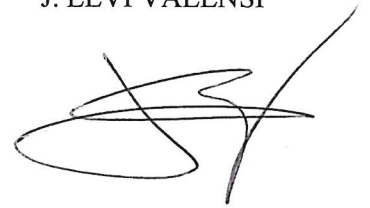
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à adhérer à l'APVF au nom de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume SORBA

Le 1^{er} Adjoint,
J. LEVI VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 17 AVR. 2024
Affiché le : 17 AVR. 2024

